

Direction : Santé Publique
**Département : Prévention Environnement Unité
territoriale 89**

Auxerre, le 20 mars 2026

Affaire suivie par : Vincent BEAUVALOT,
Euphrasie ROUSSELAT, Antoine SZAWROWSKI
et Bruno BARDOS
Courriel : ars-bfs-dsp-se-89@ars.sante.fr

Téléphone : 06.60.39.95.43 – 06.82.80.65.79

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé
Bourgogne-Franche-Comté**

à

DREAL BFC

Unité départementale Nièvre Yonne

17 rue de la plaine des Isles

89 000 AUXERRE

**Objet : Avis de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté - Dossier de demande
d'autorisation environnementale concernant le projet Newcold Rennes SAS**

Réf : votre transmission du 3 février 2026

Par courrier cité en référence, vous avez saisi mon service pour avis, concernant une demande d'autorisation concernant l'implantation de bâtiments à usage d'entrepôts frigorifiques.

I. Régularité du dossier

Le dossier transmis investigate l'impact potentiel du projet sur les eaux souterraines.

Les autres impacts du projet sont abordés.

II. Qualité du dossier

Protection des eaux souterraines :

Le dossier prend en compte l'impact potentiel sur la ressource en eau destinée à la consommation humaine. En effet, le secteur du projet est concerné par des périmètres de protection éloignée des captages de « Bourron, Villeron et Villemer » exploité par la Ville de Paris – Arrêté de DUP en date du 16 juillet 2021.

Pollution sonore :

Les émergences en ZER (zones à émergences réglementées) ont été calculées en estimant la contribution des différentes sources de bruit ; la modélisation montre une conformité des émergences dans les ZER les plus proches.

Cependant les tonalités marquées n'ont pas été modélisées. Elles devront être mesurées dans les 3 mois après la mise en service des installations.

Qualité de l'air

L'impact sur la santé humaine des gaz d'échappement des véhicules transitant sur le site a été traité sur la base d'une estimation de l'augmentation potentielle des gaz de combustion (CO et NOX) générés par l'augmentation de trafic engendrée par l'activité et en prenant en compte le projet STONEHEDGE localisé sur la ZAC de Villeroy. La situation initiale a été estimée à partir de comptage réalisé entre le 31/01/2025 et 07/02/2025.

Aucun impact ou risque sanitaire notable n'est caractérisé dans l'environnement proche du site.

Qualité des sols

Des études de sols ont été réalisées pour vérifier la compatibilité de ceux-ci avec le projet. Un schéma conceptuel présentant les différentes voies de transferts a été établi sur le site et sur les propriétés limitrophes pour l'ensemble des substances étudiées.

Aucun impact ou risque sanitaire notable n'est caractérisé

III. Prescriptions

Risques liés à la qualité de l'air:

Aucune prescription

Risques liés à la qualité des sols

Aucune prescription

Pollution sonore

Faire une nouvelle étude acoustique dans les 3 mois suivant la mise en service des installations. Cette étude devra inclure l'étude des tonalités marquées conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Protection des eaux souterraines :

Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune.

De manière générale, toutes dispositions doivent être prises afin de prévenir le transfert de polluants vers le sous-sol dans le strict respect de la réglementation.

En conséquence, je donne un avis favorable à ce projet sous réserve du respect des prescriptions ci-dessus

**Pour le directeur général par
délégation,
L'ingénieur d'études sanitaires,**



Vincent BEAUVALOT